

TOURNÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION CADASTRALE

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que le Géomètre du Cadastre procédera à la mise à jour du plan cadastral dans la commune

Il est précisé que le géomètre est autorisé à pénétrer dans les propriétés closes ou non closes, à l'exclusion de l'intérieur des habitations. (Loi du 6 juillet 1943).

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné.

Cette opération aura lieu à compter du 10/06/2025

Pour une durée de un mois environ.